



## PROCÈS-VERBAL

### COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

---

Réunion du : 10 SEPTEMBRE 2019  
à : 16H00

---

Présidence : M. BESNIER Gaëtan

---

Présents : Mrs. BAYARRI Jean-Claude, BROCHARD Philippe, FAGNOU  
Claude, Mme GILLON Mireille

---

Excusés : Mrs. BESNIER Gaëtan, VERIN Pierre

---

## MONTEES et DESCENTES SAISON 2018/2019

La commission,

Considérant le procès-verbal de la Commission Sportive Départementale du 02 Septembre 2019, publié le 03 Septembre 2019 reprenant les Montées et Descentes 2018/2019 ci-dessous, validées par la Comité directeur en sa séance du 05 Septembre.

La Commission détermine, comme suit les Montées et Descentes pour la Saison 2018/2019 :

#### DEPARTEMENTAL 1 :

Montent : MAINTENON  
LUISANT 2

Descendent : C'CHARTRES 5  
DREUX ACSDF 2  
FC DROUAIS 3  
CHARTRES CANP  
CHATEAUNEUF

**DEPARTEMENTAL 2 :**

Montent : COURVILLE  
CHAMPHOL  
ILLIERS

Descendent : JOUY ST PREST  
DONNEMAIN  
SOURS 2  
NOGENT LE ROI 2  
VILLEMEUX  
THIRON GARDAIS  
BEVILLE LE COMTE

**DEPARTEMENTAL 3 :**

Montent : MAINTENON 2  
AS TOURY JANVILLE  
DAMMARIE 2  
DREUX HORIZON 2  
LEVES

Descendent : FC REMOIS 2  
CHAMPHOL 2  
LE GAULT ST-DENIS  
STE GEMME MORONVAL 2  
DANGEAU  
ENT. AMILLY/CANP  
CHERISY 2  
CLOYES-DROUE 2

**DEPARTEMENTAL 4 :**

Montent : BREZOLLES  
LEVES 2  
FC BEAUVOIR  
LA FERTE VIDAME 2  
AUTHON DU PERCHE  
ST DENIS LES PONTS  
NOGENT LE PHAYE 2

Considérant le PV de la Commission d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire, en sa séance du 09 Septembre décidant de dire :

« Que la mise hors compétition de l'équipe de l'OC CHATEAUDUN porte sur la saison sportive 2018/2019 »

« Que l'équipe de l'AS NOGENT LE ROTROU doit donc être classée 2<sup>ème</sup> de la Poule C du championnat Départemental 3 (Saison 2018/2019), et par voie de conséquence, être autorisée à participer au championnat Départemental 2 au titre de la saison 2019/2020. »

**PAR CES MOTIFS :**

**La Commission décide :**

- **De prononcer la montée de l'équipe de NOGENT LE ROTROU en Départemental 2**
- **De l'incorporer à la Poule A du championnat de Départemental 2 (nombre de kilomètres le plus faible) et ainsi de créer une poule à 13 équipes**
- **Que la Poule C du championnat de Départemental 3 sera constituée de 11 équipes seulement, ceci de façon à perturber le moins possible les calendriers déjà établis.**

## **NON-ENGAGEMENT**

La Commission,

Pris connaissance du mail du club de A. MADELEINE. SP. DETEN. CHARTRES du 9 Septembre 2019 à 10H55, émanant de la boîte mail officielle du club, décidant d'annuler l'engagement de sa 2<sup>ème</sup> équipe Seniors, déjà engagée dans la Poule B du Championnat de Départemental 4,

**Décide :**

- **D'enregistrer ce forfait d'avant-championnat et de le remplacer dans la Poule par « exempt »**
- **D'appliquer l'amende statutaire « Retrait d'une équipe avant compétition » de 90€**

## REPORT DE MATCH

**DU 15 SEPTEMBRE 2019**  
**VETERANS 3<sup>ème</sup> DIVISION**  
**YMONVILLE (1) / JOUY ST-PREST (1)**

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la demande formulée par JOUY ST-PREST le 31 Août, acceptée par Ymonville le 3 Septembre

Considérant l'article 7-3 des RG de la Ligue et de ses Districts,

Considérant que le délai n'est pas respecté

Par ces motifs :

**Rejette la demande dont il s'agit**

**Décide de maintenir le match au Dimanche 15 Septembre à 10h00 à Ymonville**

## REPORT DE LA 1<sup>ère</sup> JOURNEE DES CHAMPIONNATS SENIORS

Du 08/09/2019, 1<sup>ère</sup> Journée des Championnats Seniors de District, annulée par décision du District

La commission,

**Compte tenu des calendriers, fixe au 13 Octobre le déroulement de cette journée**

## INVERSION DE MATCH

**DU 15 SEPTEMBRE 2019**  
**DEPARTEMENTAL 2 POULE A**  
**VERNOUILLET UPE (1) / NOGENT LE PHAYE (1)**

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant l'Arrêté Municipal de la Mairie de Vernouillet, reçu le Mardi 10 Septembre à 14h54, décidant la fermeture des terrains stabilisés du Stade Marcel Pagnol, ainsi que du terrain d'honneur et des terrains stabilisés du Stade des Grands Prés, du Vendredi 13 Septembre (17h00) au Lundi 16 Septembre (9h00)

**Décide d'inverser la rencontre de Départemental 2 Poule A : VERNOUILLET UPE (1) / NOGENT LE PHAYE (1) et de programmer la rencontre ci-dessus Dimanche 15 Septembre à 15h00 au Stade Raymond DEBON de Nogent le Phaye.**

**Par voie de conséquence, le coup d'envoi du match de Départemental 3 Poule B : NOGENT LE PHAYE (2) / AUNAY SOUS AUNEAU (1) est avancé à 12h00.**

## DECLARATION DE TOURNOI

- Mail du C.S MAINVILIERS en date du 5 Septembre 2019, indiquant l'organisation d'un plateau de rentrée U9 le Samedi 14 Septembre sur le Stade Coubertin.

La Commission donne son accord à l'organisation de cette manifestation

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des règlements généraux de la FFF
---

Philippe BROCHARD  
Le Président de séance

Mireille GILLON  
La Secrétaire de séance